



Taxe d'aménagement pour serre?

Par **jodelariege**, le **06/10/2015 à 13:49**

bonjour
je compte acheter une serre de jardin en polycarbonate d'une superficie de 3 à 5 metres carrés (mon choix n'est pas encore fait) et d'une hauteur maximum de 1m84 à 2m.
cette serre serait donc fermée par une porte.
devrais je faire une déclaration en mairie?
et devrais je payer la taxe d'aménagement?
il n'y aura aucune maçonnerie et j'ai tendance à penser que je ne devrais pas payer la taxe d'aménagement mais je ne trouve pas la réponse sur "service public .fr"
d'autres jardiniers ont ils acheté et posé ce genre de serre? merci beaucoup pour vos réponses et bonne journée à tous

Par **moisse**, le **06/10/2015 à 15:20**

Bonjour,
Pas de DP pour votre petite serre.
Ici pour les conditions de déclaration de travaux préalable:
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578>

Par **jodelariege**, le **06/10/2015 à 15:34**

merci beaucoup